



Nouvelle enquête publique sur la Ligne 15 Est pour la gare de Bondy.

L'arrêté préfectoral de cessibilité n°2022-2044 portant notamment sur les parcelles nécessaires à la création d'une emprise déportée nécessaire pour la réalisation du chantier de la gare Bondy a été pris le 21 juillet 2022 par le préfet de la Seine-Saint-Denis. Cet arrêté a été contesté devant le TA (Tribunal Administratif) de Montreuil. Le TA de Montreuil a prescrit, par jugements du 17 juillet 2023, de compléter l'étude d'impact de la ligne 15 Est du GPE, en ce qui concerne spécifiquement le chantier de la gare Bondy :

- plan de circulation,
- incidences de la circulation des poids lourds sur la qualité de l'air,
- nuisances sonores à proximité de la crèche Janusz Korczak.

Par un courrier du 14 mars 2024, la SGP (Société des Grands Projets) a transmis aux préfets de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne un dossier d'enquête publique établi en exécution des jugements du TA de Montreuil.

La nouvelle enquête publique sera organisée du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 11 octobre 2024.

Les deux commissaires désignés pour cette enquête publique sont Madame Katarzyna Kmonk et Monsieur Jean-Sébastien Chiarelli.

Le site de l'enquête publique, pas encore ouvert, est à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/ep-regul-gare-bondy>

L'avis de l'Autorité environnementale est à l'adresse :

https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-les-avis-deliberes-2024-a3916.html#H_Seance-du-16-mai-2024

Sans connaître avec exactitude les nouvelles dispositions prises par la SGP pour répondre à ces injonctions du TA de Montreuil, l'avis de l'Autorité environnementale donne malgré tout une vision de ces dispositions pour les villes de Bondy et Villemomble, spécifiquement sur le plan de circulation des poids lourds et leur impact en termes de qualité de l'air et de sécurité en milieu urbain dense..